

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU Vu les articles D.613-38 à D.613-50 du Code de l'Education relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur ;
- VU la proposition de la directrice de l'INSPÉ Centre Val de Loire – Académie d'Orléans-Tours ;

DECIDE

Article 1 :

Une commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels est créée pour étudier les demandes d'accès, au titre de l'année universitaire 2025/2026 dans les différents niveaux des formations suivantes :

Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation :

- Premier degré ; encadrement éducatif ; pratiques et ingénierie de la formation ; 2nd degré

Cette commission est constituée comme suit :

Présidente de la commission :

- **Madame Cindy CHATEIGNIER** Maître de Conférences

Vice-Présidente de la commission :

- Madame Magali NOYER-MARTIN Maître de Conférences

Membres de la commission :

- | | |
|-------------------------------|---------------------------------------|
| - Madame Anne BOUJU-GOUJON | Maître de Conférences |
| - Madame Anne Lise DOYEN | Maître de Conférences |
| - Madame Mandarine HUGON | Maître de Conférences |
| - Madame Nathalie MAGNERON | Maître de Conférences |
| - Madame Stéphanie PERRIN | Professeure des Lycées professionnels |
| - Monsieur Patrick TEMPLEREAU | Professeur Agrégé |
| - Madame Élodie TRICARD | Maître de Conférences |
| - Monsieur Étienne PANCHOUT | Professeur du second degré |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence de la Présidente de la commission, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence de la commission VAPP.

Fait à Orléans, le 14/11/2025


Éric BLOND

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Education ;
- VU l'arrêté du 31 mai 2010 relatif aux titres, diplômes, certificats, attestations exigées des candidats ayant subi avec succès les épreuves des concours de recrutement des personnels enseignants des 1er et 2nd degrés et de personnels d'éducation relevant du ministre chargé de l'Education nationale,
- VU l'arrêté du 4 février 2020 relatif au certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger
- VU la proposition de la directrice de l'INSPÉ Centre Val de Loire – Académie d'Orléans-Tours ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance de la **Certification d'Aptitude à la Participation à l'Enseignement Français à l'Etranger (CAPEFE)**, au titre de l'année universitaire 2025/2026 est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- Mme Claire COLOMBEL-TEUIRA **Maître de conférences**

Vice-Présidente du jury :

- Mme Sylvie MARECHAL **Maître de conférences**

Membres du jury :

- Mme Emiline MUNN **Professeure agrégée**
- Mme Geneviève GUETEMME **Maître de conférences**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence de la Présidente de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 14/11/2025


Eric BLOND